

Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Au sommaire

- P. 2 La Francophonie, nouveau cheval de Troie de l'influence militaire française ?
Parmi les volets les moins connus de l'activité de l'Organisation internationale de la francophonie figure la « prévention des conflits », secteur devenu stratégique. Un colloque a tenté de lui définir un rôle avec des arguments inquiétants.
Florilège du colloque du 7 mai
- P. 3 A fleur de presse
RWANDA : « Vous trouverez tous les vôtres exterminés »
- P. 4 MAYOTTE « Droit du sang » : les prétextes font pschiit !
Le prétexte de l'immigration obstétricale-pour remettre en question le droit du sol est battu en brèche par l'INSERM
- P. 5 MAYOTTE Kwassa-kwassa
Un rapport d'enquête éloquent met en cause les fonctionnaires de la PAF après le chavirage d'un kwassa-kwassa en décembre 2007.
- P. 6 A fleur de presse
La pression démographique menace les forêts du Congo
Robert Bourgi : « On ne gouverne pas le monde avec des idéaux ».
- P. 7 RDC Bemba, rattrapé par son passé
La Cour pénale internationale a obtenu l'arrestation de Jean-Pierre Bemba pour crimes contre l'humanité et de guerre commis en Centrafrique en 2002 et 2003.
- P. 8 FRANCE La justice aux arrêts
Le Sénat s'apprête-t-il à brader les responsabilités de la France vis-à-vis des victimes de crimes internationaux ?
- P. 9 CAMEROUN L'université des Montagnes, une réussite envers et contre tout
L'exceptionnelle réussite de l'Université des Montagnes renvoie, à un État parasite, l'image de sa gabégie quotidienne.
- P. 10 CHINE Lumière sur la Chinafrique
La montée en puissance des financements chinois change la donne.
- P. 11 FRANCE La vocation coloniale de l'armée française
Valéry Giscard d'Estaing et Nicolas Sarkozy ont célébré le trentième anniversaire de l'intervention française à Kolwezi au Zaïre, en mai 1978.
Qui a besoin de l'Afrique ?
- P. 12 La Chine en Afrique
Entre fantasmes et réalité

Éditorial

Plan X

Paul Biya, président du Cameroun, recevant Brice Hortefeux, ministre français entre autre de l'Immigration et de l'Identité nationale, venu causer du trop grand nombre de Camerounais en France, a déploré que les jeunes de son pays n'aient aucune perspective d'avenir et demandé qu'on mette en place un plan Marshall pour le sauver des émeutes du désespoir qui le menacent. L'un et l'autre découvrent apparemment tout à coup les conséquences de plusieurs décennies d'aberrations politiques.

Le plan Marshall, conçu par les États-Unis pour la reconstruction de l'Europe sinistrée après la Deuxième Guerre mondiale, était essentiellement destiné à la sauver du communisme. Ce n'était pas idiot comme calcul. Si la France avait eu la même attitude quand elle disputait ses ex-colonies à l'influence soviétique – et elle en avait les moyens pendant les trente glorieuses – on ne déplorerait pas aujourd'hui une telle absence de développement dans les pays d'Afrique francophone. En fait, à une Afrique sinistrée depuis plusieurs siècles par la traite des esclaves puis par la colonisation, pour les besoins de l'approvisionnement de la métropole en matières et denrées, elle se contenta d'offrir des *Gauleiters* autochtones payés pour écraser toutes les revendications qui se levaient et non pour planifier un quelconque développement.

Il y a au Cameroun des économistes compétents et lucides qui ne cessent de dénoncer les budgets de l'État qui, depuis des lustres, n'offrent qu'une place symbolique et dérisoire à l'investissement. Toute la dépense est de consommation, par un personnel étatique gorgé de prébendes. Aucune planification économique et prospective n'a été sérieusement mise en œuvre. Après vingt-cinq ans d'incurie le chef de l'État accuse la dure loi du marché d'avoir réduit les gens à la misère.

L'Afrique a subi une prédation pluricentenaire, la pire des guerres. Il faut d'abord faire cesser cette guerre avant qu'un plan de reconstruction puisse être mis en œuvre. Biya, Bongo, Sassou et consorts, sont les complices de la guerre faite aux peuples africains, ils ne peuvent pas être les artisans de son salut. Hortefeux le sait mieux que personne. Tout ce qu'il peut offrir à ses compères, ce sont des moyens de répression. La force est une réaction primaire, inintelligente et sans imagination.

Le 20 mai, en effet, un autre invité français de marque était au Cameroun. Il s'agit de Guillaume Giscard d'Estaing, patron de la Sofema. Le journal gouvernemental a parlé à son sujet d'un partenariat renforcé avec les forces de défense. Une des spécialités de cette société est la fourniture et l'entretien d'hélicoptères, si utiles dans les conflits urbains, comme on a pu le constater au Tchad. Voilà enfin qui est clair et concret pour illustrer la démarche de « développement solidaire » prônée par Hortefeux, lequel s'est dit préoccupé par l'évocation du milliard d'habitants que l'Afrique devrait atteindre à brève échéance.

Entre ceux qui parlent de « pression démographique » à propos de la RDC, qui a autant d'habitants que la France pour un territoire trois fois et demi plus grand – mais qui a surtout tellement de précieuses ressources que ce serait dommage de les laisser aux habitants – et ceux qui se sentent gravement menacés quand 36 000 Camerounais vivent dans une France de 60 millions d'habitants, on saisit l'étrange développement des fantasmes qui conduisent inéluctablement à projeter un plan X pour l'Afrique, consistant à fomenter et financer les affrontements qui conduiront à l'élimination de l'« homme africain », décidément trop encombrant. Mais là, c'est vraiment un calcul idiot.

La Francophonie, nouveau cheval de Troie de l'influence militaire française ?

Parmi les volets les moins connus de l'activité de l'OIF figure la « prévention des conflits », secteur devenu stratégique depuis l'adoption de la déclaration de Saint-Boniface en mai 2006. Le colloque international sur « l'Avenir de la francophonie », organisé à Paris les 6 et 7 mai, a tenté de lui définir un rôle spécifique en la matière, avec des arguments inquiétants.

Tant dans les discours officiels de promotion de la langue française que dans l'empilement institutionnel d'organisations, agences, structures et réseaux à qui on a donné cette vocation, la confusion est permanente entre francophonie « avec un petit f », projet supposé linguistique et culturel et Francophonie « avec un grand F », projet indiscutablement politique, voire militaire comme nous le verrons plus bas. Un flou facile à dissiper tant il est une évidence qu'avec ou sans majuscule la francophonie promue par l'État français et certains de ses alliés est un porte-étendard au service de l'influence française dans le monde et du néocolonialisme français en Afrique.

Cette poursuite de la guerre d'influence par d'autres moyens est en particulier incarnée par l'Organisation internationale de la francophonie. De simple agence de coopération culturelle et technique (ACCT), en 1970, l'organisation s'est muée de sommet en sommet en enceinte politique, avec la nomination d'un secrétaire général, l'adoption d'une Charte et un élargissement constant à des pays comptant parfois très peu de locuteurs français mais qui voient un grand intérêt à intégrer l'amicale des chefs d'État francophones, espace de solidarité politique à défaut d'être un vrai outil d'échange culturel et linguistique.

Malgré l'adoption de textes sur la défense de la démocratie, à l'instar de la déclaration de Bamako de 2000, l'OIF a en effet servi tout au long de son existence à conforter

des dictateurs en place, tenant ses sommets à Brazzaville ou à Ouagadougou, envoyant des délégations complaisantes « observer » certaines élections (160 missions sur une vingtaine d'année, dont bien peu ont soulevé la chronique pour leur esprit critique) ou acceptant dans ses rangs des dictateurs anglophones isolés politiquement.

Un facteur de pacification ?

Parmi les volets moins connus de l'activité de l'OIF figure la « prévention des conflits », concept aussi à la mode que flou, amené à devenir un secteur de plus en plus stratégique pour cette organisation, si l'on en croit les intervenants du colloque sur « l'Avenir de la francophonie » organisé les 6 et 7 mai à Paris par l'Institut de relations internationales et stratégiques (Iris). Au programme de ce raout diplomatique et universitaire figurait en effet une plénière intitulée « L'OIF, nouvel outil de prévention des conflits » (sans point d'interrogation, c'est l'OIF qui finançait), qui, davantage qu'un espace de débat, a servi à promouvoir une vision semble-t-il partagée au plus haut niveau de l'État français, de la Cedeao, de l'OIF, voire de l'ONU, d'une francophonie (outil linguistique) et d'une Francophonie (outil politique) censées constituer un vecteur de paix.

Cette idée est contenue dans la déclaration de Saint-Boniface, adoptée par l'OIF en mai 2006. Celle-ci affirme en effet « [la] volonté de conforter l'action préventive de l'Organisation internationale de la Francophonie, telle que prévue par la Déclaration de Bamako [...], par une utilisation optimale de ses capacités, afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle spécifique dans l'observation, l'alerte précoce, la diplomatie préventive, la gestion des crises, l'accompagnement des transitions et la consolidation de la paix, et ce, dans le cadre d'une coopération systématique et rationalisée avec les organisations internationales et régionales. »

Des VRP en treillis

Sur le plan militaire, la défense de la Francophonie est assurée, ce n'est pas une surprise, par la France et consiste officiel-

lement à enseigner la langue française à des soldats et à des gradés, projet appliqué dans 75 pays du monde et qui, dans certains pays comme la Tanzanie et le Zimbabwe, constitue le seul programme de coopération militaire. Cette coopération, encadrée par le ministère des Affaires étrangères et non plus par celui de la Défense, comptabilisée en aide publique au développement, forme 3 000 stagiaires en langue française chaque année. Quoi de plus « innocent » en effet que d'envoyer en éclaireurs au cœur des casernes des professeurs (avec ou sans treillis), dictionnaires à la main, avant de poursuivre par l'enseignement de doctrines militaires hexagonales, la distribution de catalogues d'armes tricolore et surtout d'établir sur du plus long terme de précieux liens entre états-majors, solidarités d'uniformes bien utiles en cas de déploiement commun sur un terrain militaire (dans un cadre onusien ou sous l'égide du dispositif Recamp) ?

C'est le général Emmanuel Beth, directeur de la Coopération militaire et de Défense au ministère des Affaires étrangères qui encadre ce dispositif, de même que le soutien français aux 14 écoles militaires nationales à vocation régionale implantées dans plusieurs pays africains (École de maintien de la paix à Bamako et bientôt au Cameroun, École de déminage au Bénin, etc.) À la tribune du colloque de l'Iris, il justifiait cette promotion de la francophonie militaire en défendant la langue française comme un outil de travail privilégié pour le maintien de la paix, face à une langue anglaise jugée trop « manichéenne. »

Fachoda quand tu nous tiens...

Contingents francophones

Cette vision française pourrait prêter à sourire (jaune), ce qui fut le cas lorsqu'un auditeur du colloque de l'Iris répliqua au général Beth « qu'être tabassé en français, en anglais, en arabe ou en babambara revenait strictement au même », si elle n'était pas également défendue par d'importants gradés africains. Lors du même colloque, le général Gaye commandant de la Monuc a lui aussi défendu l'idée d'une francophonie davantage

impliquée dans les opérations de prévention et de maintien de la paix, suggérant que l'OIF subventionne en matériel certaines armées francophones déployées dans le cadre d'opérations multilatérales, affirmant la nécessité de développer au plan international le concept (très « français ») de gendarmerie ou proposant la création d'un master formant des cadres militaires à la défense de la francophonie en milieu militaire. Surenchère du colonel Koné, directeur du système d'alerte précoce de la Cedeao, proposant à son tour que l'OIF, pourtant sans légitimité internationale « régaliennne » sur le plan militaire et diplomatique ait une représentation permanente à Abuja (siège de la Cedeao) au même titre que l'Union européenne ou les États-Unis.

Aux antipodes de la francophonie des universitaires et des écrivains, c'est bien le schéma d'une extension de la coopération militaire française à un cadre multilatéral (francophone ou non) aux contours et aux desseins incertains qui, en complément du multilatéralisme onusien, européen (Eufor) ou de dispositifs *ad hoc* comme Recamp, continue à se dessiner, avec cette fois un habillage (camouflage ?) francophone. La Francophonie pourrait-elle, à terme, s'apparenter à une structure de solidarité militaire sur le modèle de ce que constitue l'Otan, comme peut le faire croire cette volonté de développer par tous les moyens ces coopérations militaires, que ce soit sur le terrain de la formation, de l'équipement ou de la conduite d'opérations en commun ?

Si l'on se réfère à l'histoire des interventions et des « coopérations » militaires déployées par la France sous le sceau du maintien de la paix et de la sécurité (au Tchad, au Rwanda, en Centrafrique) il y aurait pourtant là de quoi donner la frousse (...avec un grand F).

Pierre Rohman

RWANDA

“Vous trouverez tous les vôtres exterminés”

Dans la critique du négationnisme, l'honnêteté intellectuelle ne supporte aucune complaisance envers le mensonge, que ce soit celle de la présentation euphémisée des faits ou celle de leur déguisement grossièrement orwellien en leur contraire (l'opération Turquoise présentée comme une intervention purement humanitaire alors qu'en réalité il s'agissait d'un soutien ultime aux génocidaires, peu avant leur fuite protégée vers le Zaïre en 1994).

L'article de Jean Chatain, dans *l'Humanité* du 22 avril 2008, a le mérite de nous rappeler la réalité des faits depuis l'opération *Noroît* en s'appuyant sur des témoins de contexte et des témoins directs des faits. Ainsi, Jacques Bihozagara rappelle l'avertissement-chantage de Paul Dijoud, directeur Afrique du Quai d'Orsay, à l'adresse de la délégation du Front patriotique rwandais (FPR) conduite par Paul Kagame. L'avertissement consistait simplement « à sommer les interlocuteurs du FPR à déposer les armes... sinon vous trouverez tous les vôtres déjà exterminés à votre arrivée à Kigali ».

« Tous les vôtres », l'expression signifie bien que le Tutsi en tant que tel est l'ennemi absolu dans l'esprit de ceux soutiennent la stratégie génocidaire. Cet avertissement du représentant diplomatique de François Mitterrand est corroboré par le rapport d'enquête internationale réalisé en 1993 par la FIDH et Human Rights Watch, qui dénonçait notamment la mise en place d'escadrons de la mort par des proches du président Habyarimana et concluait : « Tous ces éléments mis ensemble montrent que la France était au courant de la planification du génocide,

mais a choisi de camoufler la réalité. » Les faits relevés dans l'article de Jean Chatain montrent également, qu'au-delà du camouflage, il s'agit, de la part de l'État français, d'un soutien jusqu'au-boutiste aux forces du génocide. Un témoin direct, Jean-Marie Vianey Gatabazi déclare avoir constaté « la participation directe des soldats français de l'opération *Noroît* au combat et leur rôle dans la formation des milices génocidaires comme dans les contrôles d'identité à des fins de triage ethnique ». Un autre témoin, Pierre Jamagne révèle la montée au front de militaires français aux côtés des Forces armées rwandaises (FAR), en 1992, dans les secteurs de Ruhengeri et Byumba. D'autres témoignages concernent des livraisons d'armes aux FAR jusqu'à la fin du génocide, c'est-à-dire leur évacuation protégée vers le Zaïre.

Jean Chatain a raison de nous remettre en mémoire des éléments décisifs de l'engrenage qui a abouti au génocide. Les conflits violents dans toute la région des Grands Lacs, comme dans l'actuelle république démocratique du Congo (RDC), ne peuvent être expliqués que dans la perspective de la longue durée. À ce propos, l'éclairage proposé par Gérard Prunier dans la post-face du livre d'Olivier Lanotte *Congo, guerre sans frontière* nous paraît particulièrement intéressant : « Le conflit qui ravage l'ex-Zaïre depuis 1996 n'est que le rejeton du génocide rwandais et du non-traitement par la communauté internationale, tant du génocide que de ses conséquences. »

Yves Cossic

Ils ont dit

Florilège du colloque du 7 mai

« Le français est une langue de travail pour nous, les militaires. C'est un facteur de sécurité. Le français développe des éléments sécurisants. C'est un vecteur de dialogue, d'apaisement, qui respecte les particularismes locaux. L'anglais est plus manichéen. Le français est la langue privilégiée du maintien de la paix. »

Général Beth, directeur de la Coopération militaire et de Défense au ministère des Affaires étrangères

Les militaires suédois qui ont dénoncé leurs petits camarades français de l'opération Ar-

témis soupçonnés d'actes de torture en RDC n'avaient peut-être pas compris toutes les nuances de cette langue de pacification.

« J'ai mis du temps à comprendre pourquoi la France a été si lente à comprendre les enjeux du pays et les problèmes posés par sa coopération militaire au Rwanda, pourquoi elle a mis autant de temps à nouer contact avec le FPR. Un ministre de Mitterrand m'a parlé du complexe de Fachoda, qui correspondait à la vision du président, une idée très véhiculée par les notes déclassifiées. On voyait en lui

une rébellion anglophone, prête à sacrifier les Tutsi francophones. La France s'est trouvée au cœur du conflit. Si nous ne tenions pas les fusils contre le FPR, nous expliquions comment les utiliser pendant les combats ».

Bernard Cazeneuve, député, rapporteur de la mission d'informations sur le Rwanda de 1998

Pourtant, instruire des futurs génocidaires dans la langue de Molière, c'est quand même autre chose que dans une langue « manichéenne », aurait pu lui répondre le général Beth.

MAYOTTE

« Droit du sang » : les prétextes font pschiit



Le prétexte de l'immigration obstétricale, utilisé

par les autorités françaises pour remettre en question le droit du sol au profit du droit du sang dans l'obtention de la nationalité française, est battu en brèche par une étude de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm).

En 1975, lors de la décolonisation du territoire des Comores composé de quatre îles (Ngazidja, Anjouan, Mohéli, et Mayotte), la France viola la règle internationale du respect des frontières en arrachant Mayotte à son archipel. Elle s'appuyait sur la « volonté des Mahorais », qui sera « actée » à l'occasion d'un référendum illégal en 1976, où la cause pro-française fut défendue par une campagne de terreur, de bastonnades et d'expulsion d'indépendantistes par bateaux. Condamnée plus de vingt fois par l'ONU, cette présence française correspond à une occupation illégale de territoire. Ainsi, le rattachement de Mayotte à la France est un facteur de déstabilisation de l'archipel des Comores, qui a subi de multiples coups d'État perpétrés ou appuyés par le mercenaire Bob Denard, ou d'autres. À partir de 1997, l'archipel a été marqué par une crise séparatiste sans précédent, dans laquelle les réseaux français ont joué un rôle majeur. Le colonel Bacar en a été l'un des derniers éléments.

En mettant une île sous perfusion économique au milieu d'un archipel dévasté par les services secrets français, la France a fait naître un important flux migratoire qu'elle tente d'endiguer par tous les moyens. Dans un contexte où l'immigration est accusée de pervertir une identité nationale dont on ne connaît toujours pas les contours, le gouvernement actuel envisage de faire de Mayotte le laboratoire du droit du sang.

Mais une enquête de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), sur l'accès aux soins à Mayotte, commandée par l'Agence française de développement (AFD), a porté incidemment sur les motifs des séjours à Mayotte des Comoriens des trois autres îles de l'archi-

	Motif de venue	Motif d'installation
Économique	49,4 %	49,7%
Familial	26,4 %	30,5%
Avenir des enfants	2,4 %	8%
Autres	2 %	8%
Santé	8,8 %	3,8%
Études	2,5 %	3,8%
Politique	1,5 %	0,3%

Les raisons des immigrations à Mayotte. Source : Inserm, février 2008

pel. Les vraies raisons de cette émigration seraient surtout économiques, selon un exposé fait à Mayotte par l'Inserm, le 20 février 2008¹ (voir tableau ci dessus).

On ne retrouve pas ici la ruée de femmes enceintes qui iraient à Mayotte pour y accoucher et ainsi obtenir la nationalité française pour leur enfant². Or, François Baroin alors ministre de l'Outre-mer, affirmait au *Figaro* (17 septembre 2005), que « les mères viennent accoucher [à Mayotte] pour que leurs enfants obtiennent la nationalité française. » Il entendait appuyer le projet de proposition de loi du député de Mayotte d'alors, Mansour Kamardine, relative au renforcement des dispositions de lutte contre l'immigration clandestine à Mayotte (n°2534, enregistré le 28 septembre 2005). Dans l'exposé des motifs de celle-ci, il est affirmé : « La situation est [...] alarmante et les chiffres sont édifiants : 80 % des accouchements à la maternité de Mamoudzou sont le fait de femmes étrangères en situation irrégulière ; sur la base des naissances enregistrées depuis, ce sont environ 50 000 naturalisations, par l'effet mécanique du droit du sol, qui interviendront dans les quinze prochaines années, soit un tiers de la population mahoraise actuelle. » Une proportion édifiante... si elle était vraie.

Cette motivation des immigrés est toujours mise en avant par le gouvernement actuel, pour faire de Mayotte le laboratoire du droit du sang. Cette orientation politique, qui touche aux fondements de notre République puisqu'il s'agit de l'attribution de la citoyenneté française, reposerait ainsi sur une justification erronée, voire mensongère.

Au-delà de l'intention, réelle ou prétendue, de modifier le mode d'obtention de la nationalité, rappelons les effets de l'annonce de ce chantier politique. Comme nous l'indiquions dans notre communiqué du 20 décembre 2005, *Alerte à Mayotte* : « Les propos tenus en septembre 2005 par

François Baroin [...] ont déclenché des dé-foulements haineux à Mayotte, où des leaders d'opinion appellent les Mahorais à la chasse contre leurs cousins comoriens, qu'ils hébergent ou qu'ils emploient à bon compte grâce au statut de « clandestins », en les désignant comme responsables de tous les maux qui les frappent, et ce dans une large indifférence médiatique. Or, en droit international, ces « clandestins » ne franchissent aucune frontière. En effet, le 12 novembre 1975, l'archipel des Comores, composé de quatre îles (Ngazidja, Anjouan, Mohéli, et Mayotte), était admis à l'ONU comme un État nouvellement indépendant. [...] Les maisons de ces « clandestins » sont régulièrement incendiées avec la bénédiction de maires, du préfet et sous la protection de la gendarmerie. » Les déclarations sur le « droit du sang » ont joué comme un coup d'envoi pour cultiver la haine à Mayotte. Cette manipulation des pulsions violentes sur cette île ne grandit pas notre pays, mais sert les finalités politiques de Nicolas Sarkozy. Les expulsions, depuis Mayotte, dépassent les objectifs chiffrés du gouvernement, et surtout constituent plus de la moitié de ces objectifs au niveau national (plus de 13 000 expulsions de Mayotte sur 25 000 visées au total en 2007). Aujourd'hui, en conséquence de la protection injustifiable que la France accorde au colonel Bacar, ex-dictateur d'Anjouan attendu par la justice comorienne pour répondre de ses crimes, la colère des Anjouanais résidant à Mayotte a porté la tension à son comble sur cette île. Il est temps que le gouvernement français sorte de la culture de la division, car il devra rendre des comptes sur les conséquences qui pourraient advenir.

Pierre Caminade

1. Nos remerciements aux Médecins du monde qui nous ont fait parvenir ces données.

2. La dernière partie du documentaire « Un aller simple pour Maore », d'Agnès Fouilleux, illustre très bien le fonctionnement préfectoral pour empêcher l'obtention de la nationalité française.

Kwassa-kwassa



Dans la nuit du 3 au 4 décembre 2007, un kwassa-kwassa (embarcation de fortune) transportant environ 40 personnes a chaviré au cours de son «interpellation» par une vedette de la police aux frontières (PAF) de Mayotte. Un rapport d'enquête éloquent met en cause les fonctionnaires de la PAF.

Cela fait plus de dix ans que des soupçons de pratiques criminelles de la PAF circulent aux Comores. Est-il d'usage pour les vedettes françaises d'approcher dangereusement des embarcations clandestines de migrants pour les faire chavirer ?

Pour la première fois, suite à la mobilisation de la Cimade de Mayotte, elle-même interpellée par la Coordination pour la concorde, la convivialité et la paix (CCCCP), et du député Daniel Goldberg, qui préside le Groupe d'amitié France-Union des Comores, la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS) a été saisie le 6 décembre par Étienne Pinte, député, et le 7 décembre par la sénatrice Nicole Borvo Cohen-Seat. Son rapport a été adopté le 14 avril 2008. « *La commission a entendu douze des rescapés du naufrage, des représentants [d'associations]. Elle a procédé aux auditions des quatre membres de l'équipage de la vedette de la [PAF] impliquée dans la collision, de l'adjudant-chef de la gendarmerie qui a participé aux secours des naufragés, du directeur et du directeur adjoint de la [PAF], du chef de centre à l'époque des faits, ainsi que du directeur de cabinet du préfet de Mayotte.* »

Sur le naufrage

Le chef de bord de la PAF précise : « *Nous voulions, comme toujours, aborder l'embarcation qui transportait des clandestins en nous positionnant en parallèle par tribord arrière. J'ai soudain constaté la présence d'une masse noire sur notre bâbord avant, sous nous. J'ai ordonné au barreur – et il l'avait déjà*

fait en réflexe –, de mettre en marche arrière toute, mais la collision a eu lieu tout de suite. [...] les passagers du kwassa-kwassa, dont certains dormaient, sont projetés à la mer. Peu d'entre eux savent nager. »

Avec ses termes diplomatiques, la CNDS dresse des constats cruels pour la PAF : « *La Commission s'interroge cependant sur les circonstances de la collision alors que [...] le kwassa-kwassa, surchargé et propulsé par un moteur de 15 chevaux, était peu manœuvrant, ce qui aurait dû permettre d'éviter une collision. La commission s'interroge sur la maîtrise d'une vedette équipée de deux moteurs de 350 chevaux chacun, qui aurait pu avoir une réactivité immédiate en cas d'un éventuel changement de cap du bateau poursuivi.* »

Comme souvent dans ce genre de rapports, la conclusion doit revenir sur l'audace du contenu : « *Sans se prononcer sur les causes du naufrage* », mais tout de même : « *La commission demande qu'il soit impérativement mis fin, conformément à la réglementation internationale en vigueur, à la pratique de la navigation en dérive feux éteints lors des opérations de recherche en mer des clandestins.* »

Moins d'un mois après la remise de ce rapport, le 19 mai, Mouammar Kadhafi accusait les Européens de causer la mort de clandestins en Méditerranée avec ces termes : « *Ils prétendent parfois porter secours à un bateau mais ils le font chavirer pour que les immigrants à bord meurent. Ils disent : "Nous avons essayé de les secourir" et sauvent un ou deux immigrants pour donner la preuve de leurs intentions humanitaires.* »

Sans donner crédit à ses propos, se serait-il inspiré de ce rapport ?

Sur le centre de rétention administrative de Pamandzi

« *La commission estime que le centre de rétention administrative de Mayotte est indigne de la République. [...] Les conditions de vie [...] y portent gravement atteinte à la dignité des mineurs retenus.* » Ce constat s'impose après la description d'un fonctionnement que l'on attribuerait calomnieusement à un chenil, tant pour la surpopulation, les conditions d'hygiène, les deux repas quotidiens au lieu des trois réglementai-

res, servi sur des plateaux collectifs sans assiettes ni couverts, en même quantité quel que soit le nombre de bouches à nourrir. Et les justifications administratives semblent revendiquer un régime d'indigénat : « *La commission déclare irrecevables les raisons relatives à de supposées traditions ancestrales, invoquées par les autorités, pour justifier l'absence de lits ou de couverts, à la disposition des personnes retenues.* »

Le chef de centre indique que la capacité d'accueil théorique de 60 places « *est très régulièrement dépassée pour atteindre 80 à 90 personnes. Ce nombre peut s'élever jusqu'à 200, voire exceptionnellement 220 personnes.* ». Donc le triplement n'est pas exceptionnel ! Il précise : « *Si les capacités d'accueil du CRA ne permettent pas de recevoir de nombreux interpellés, nous demandons à la gendarmerie ou à la police de les garder dans leurs locaux.* »

Sur les expulsions express

C'est alors qu'intervient l'inventivité de nos képis afin d'éviter le quadruplement des capacités du CRA, tout en dépassant les objectifs chiffrés d'expulsions de notre République de l'identité nationale : « *C'est dans ce contexte que de nombreuses personnes sont contrôlées, leur vérification d'identité est effectuée alors qu'elles sont maintenues dans des fourgons à proximité des locaux de police ou de gendarmerie, puis directement éloignées vers Anjouan. Il arrive que des Mahorais de nationalité française soient expulsés dans le même mouvement.* ». Ça leur apprendra à militer pour l'expulsion des étrangers.

Comme le souligne le directeur de la PAF, « *le mineur qui fait l'objet d'une expulsion est rattaché à un majeur qui l'a accompagné dans l'embarcation. Il est quasiment impossible d'établir un lien de parenté ; dans ce cas, il est rattaché à un majeur qui l'accompagne, avec l'accord de ce dernier. [...] Cette situation, contraire à la réglementation française et internationale, porte gravement atteinte à l'intérêt supérieur des enfants. [...] elle concerne un grand nombre d'enfants.* ». On comprend mieux la clémence de Nicolas Sarkozy pour les « Zozos » de l'Arche de Noé : la parenté, pour les Noirs, c'est sans doute différent...

Il ne reste plus aux autorités que de plaider que Mayotte, au fond, ce n'est pas tout à fait la France, ce que l'ONU affirme depuis 1975...

Pierre Caminade

LAURENCE CARMEL DANS LE MONDE DU 27 MAI 2008

La pression démographique menace les forêts du Congo

A l'occasion du voyage de Jean-Louis Borloo au Congo, on explique que la forêt est menacée : « *En particulier dans cette région où les arbres ne tombent pas - comme en Amérique du Sud ou en Asie - sous la poussée de coupes à blanc pratiquées par les grands exploitants agricoles. Ici, la pression démographique fait plus de dégâts que l'exploitation forestière. La population de la République démocratique du Congo devrait passer de 65 millions d'habitants aujourd'hui à 125 millions dans vingt ans. Autour des grandes villes, des fronts de déforestation se créent pour alimenter les citadins en bois de chauffage. Ailleurs, la forêt est grignotée par la progression des surfaces agricoles dont les familles tirent leurs seuls moyens de subsistance.* »

Comment peut-on énoncer des affirmations aussi ineptes, avec, toujours, ce leit-motiv de la propagande qui prétend rendre responsable la population africaine des désastres environnementaux. Selon certaines évaluations, la République démocratique du Congo (RDC) aurait une capacité d'exploitation annuelle du bois de 6 à 10 millions de mètres cubes. Elle en exporte officiellement 500 000 par an. Elle possède une forêt de 86 millions d'hectares, dont 60 millions exploitables. La déforestation, par une exploitation anarchique qui frappe la périphérie des villes, est un phénomène infime et réversible, pourvu que le pays soit bien géré. De même, 34 % du territoire national sont des terres agricoles dont 10 % seulement sont mises en valeur. Comment l'établis-

sement de misérables champs, sans aucun moyen mécanique, pour la subsistance familiale pourrait-elle mettre en péril cette forêt. Il suffit de réfléchir un peu et d'avoir le sens des échelles et des quantités pour récuser une pareille affirmation. Le phénomène le plus inquiétant pour la forêt congolaise est le saccage de grandes zones de forêt par des grandes compagnies forestières étrangères – pourquoi ce besoin compulsif de le nier – complices des chefs de milices, et la fuite clandestine par les pays voisins, Congo-Brazzaville et jusqu'au Cameroun, de quantités inchiffrables de bois, en tout cas incohérentes avec les surfaces et les quantités exploitées par les Congolais pour leurs modestes besoins.

Odile Tobner

JEAN-BAPTISTE NAUDET DANS LE NOUVEL OBSERVATEUR DU 1^{ER} MAI 2008

Robert Bourgi : «On ne gouverne pas le monde avec des idéaux»

L'hebdomadaire dit « de gauche » ouvre complaisamment ses colonnes à Robert Bourgi, conseiller Afrique de Sarkozy :

« La démocratie en Afrique, Me Bourgi n'y croit pas. Cynisme ? *"Réalisme, rétorque-t-il. On ne gouverne pas le monde avec des idéaux."* Sur le continent noir, *"tout se construit autour de la structure des sociétés africaines, tribale et clanique"*. Les élections libres ? *"Vous avez vu comment cela tourne ? Aux massacres interethniques. Aujourd'hui le Kenya, demain peut-être le Zimbabwe"*, [...] *"avec les opposants, s'ils arrivent au pouvoir, ce sera la même chose"*, assure-t-il. [...] La corruption des dirigeants ? Là encore, pour Robert Bourgi, c'est une question de culture : *"En Afrique, le chef, le papa, le grand-père, le grand frère, l'ainé, doivent entretenir beaucoup de monde, explique l'africaniste. Il faut beaucoup d'argent. Un salaire de 3 millions de CFA mensuels [celui d'un chef d'État] n'y suffit pas. Vous me comprenez ?"* [...] L'intermédiaire s'occupe aussi des petites affaires de la

« famille », celles qui empoisonnent la vie. Un « cousin », un « frère » en détresse financière qui a besoin d'une rallonge car il n'arrive plus à entretenir son « deuxième bureau » (sa maîtresse). *"C'est très important, s'enflamme l'avocat. En Afrique, avoir un deuxième bureau, voire un troisième ou un quatrième, c'est une question de prestige. Ne plus pouvoir les entretenir, c'est le déshonneur !"* [...] [Sarkozy lui a dit] : *"Tu parles pour que les gens sachent ce qu'est l'Afrique."* [...] *Mais il voudrait que l'on sache qui il est vraiment, que l'on admette enfin qu'il n'a fait que son devoir et que, bien que travaillant avec l'Afrique, il n'est pas si « noir » que cela.* »

[Cet article est un chef-d'œuvre de propagande raciste patent. On donne la parole tout naturellement au porteur des messages les plus banalement reçus dans le public français – et les plus scandaleux – sans souligner le moins du monde ce qu'ils ont de raciste, ce qui revient à les conforter pour le lecteur de base qui doit « savoir ce qu'est l'Afrique ». Cela se résume à l'impossibilité de la démocratie, puisque tout est ethnique – on

ne craint pas le contresens puisque les émeutes du Kenya sont dues non à des élections libres, mais au fait qu'elles ont été truquées – ; au procès *a priori* de toute opposition, qui est disqualifiée – procès d'intention valable pour toute élection, dans tout pays – ; au caractère inéluctable de la corruption, justifiée par le plus gros des sophismes. En effet si le « papa » doit « en Afrique » « entretenir beaucoup de monde », il s'agit forcément de tous les papas, qui devraient donc tous disposer de « millions » pour satisfaire aux coutumes africaines.

De même « en Afrique » ne pas avoir de quoi entretenir des maîtresses, c'est le « déshonneur ». C'est affirmer que la quasi totalité de la population, qui vit avec moins d'un dollar par jour, vit forcément dans le déshonneur. Ces énormes stupidités sont accréditées comme venant d'un « africaniste ». Tout cela pour faire passer le « réalisme » de la politique africaine de la France, euphémisme pour la reconduction de la domination par la prévarication sur laquelle cette politique repose, pour la sauvegarde des intérêts français.]

Odile Tobner

Bemba, rattrapé par son passé



La Cour pénale internationale a obtenu l'arrestation de Jean-Pierre Bemba, président du Mouvement de libération du Congo (MLC), pour crimes contre l'humanité et de crimes de guerre commis en République centrafricaine en 2002 et 2003. Pourquoi a-t-il fallu cinq ans pour mettre fin à son entreprise criminelle ?

On aurait tort de ne lire dans cette arrestation, le 25 mai dernier à Bruxelles, qu'un simple hoquet dans la marche chaotique de la justice internationale. En effet, M. Bemba n'est pas n'importe qui : avec 42% des suffrages lors de l'élection présidentielle de 2006, il reste l'un des hommes politiques les plus influents de la République démocratique du Congo (RDC). En ce sens, et au regard des conséquences politiques possibles, il faut avant tout se réjouir de ce qui est une victoire de la Cour pénale internationale (CPI) : voir appliquer un de ses mandats par le pays même dans lequel l'accusé a trouvé refuge, et saluer l'obstination du procureur Luis Moreno Ocampo.

Mais l'action de la justice belge doit aussi être replacée dans un contexte particulier.

En effet, la reprise en main, ces derniers mois, du secteur minier de la RDC, par Joseph Kabila s'est soldée par une crise diplomatique entre les deux pays. Une crise qui a vu Kinshasa rappeler son ambassadeur à Bruxelles, réaction aux propos très néo-coloniaux du ministre des affaires étrangères Karel de Gucht, revendiquant un droit de regard sur la politique congolaise. De toute évidence, ce froid avec son ancienne colonie a semé le trouble à Bruxelles, l'élan souverainiste actuel de la RDC, s'inscrivant à l'instar d'autres pays du continent, dans une mise en concurrence des prétendants à l'extraction...

Kinshasa se comporte donc comme un pays affranchi de tout lien, renversant subtilement le rapport de force colonial. En ce sens l'action de la police belge peut aussi être interprétée comme un gage offert à Joseph Kabila, comme une tentative de rattraper la « bévue » de De Gucht. Ainsi, à la demande du président congolais, les policiers bruxellois se seraient

empressés de l'arrêter, alors même que son départ de Belgique était imminent.

Ce faisant, Joseph Kabila se voit libéré de la menace continue que représentait Bemba et son mouvement, le MLC - ces derniers mois de nombreuses rumeurs de coup d'État parcouraient la RDC. Cependant, le MLC demeure un mouvement extrêmement populaire, en particulier dans la capitale où plus de 70% des suffrages se portèrent sur M. Bemba en 2006. Il faut dire que cet homme d'affaire de 45 ans a les moyens de ces ambitions. Fils d'un millionnaire à la fortune acquise avec l'aide du maréchal Mobutu, Jean-Pierre Bemba n'a jamais lésiné sur son dispositif, électoral, mais surtout militaire, pour arriver au pouvoir. Toutefois sa quête ne s'est pas embarrassée de scrupules que ce soit en Ituri, dans sa province natale de l'Équateur (nord-ouest du Congo) ou dans divers micro-conflits régionaux, sa troupe de quelques milliers d'hommes a partout semé le terreur.

Cinq mois de terreur

Cette fois, c'est pour la brève présence du MLC en République centrafricaine (RCA) d'octobre 2002 à mars 2003, que Jean-Pierre Bemba se trouve accusé par la CPI de crimes contre l'humanité et crimes de guerre. En l'occurrence, ce sont plus de 1100 viols répertoriés, et de multiples assassinats qui figurent dans le dossier que Luis Moreno Ocampo instruit depuis mai 2007. Durant cinq mois, ses hommes ont semé la terreur à Bangui, et Bossangoa.

Replaçons-nous brièvement dans le contexte de l'époque en Centrafrique. Ange-Félix Patassé fait face depuis six ans à de multiples rebellions et défections. Or, il ne peut plus compter sur la présence française puisque, à l'occasion officielle d'une réorganisation du dispositif militaire, les deux bases historiques de Bouar et Bangui ont été fermées en 1998.

Ainsi, après avoir soutenu son régime lors des mutineries de 1996 avec les opérations Almandin 1 et 2, les soldats français ont quitté le territoire. En mai 2001, face au putsch raté de l'ex-président André Kolingba, M. Patassé ne peut guère compter que sur son bataillon présidentiel de 800 hommes pour le protéger. Il acceptera alors une aide militaire libyenne (agissant sous mandat de la Communauté des États sahélo-sahariens, Comessa) mais se tournera également vers Jean-Pierre Bemba, cette fois à titre privé. Celui-ci lui enverra une centaine de ses rebelles. L'année suivante, le 25 octobre 2002, le général François Bozizé investit Bangui (ou plutôt ses 3 000 hommes venus de N'djamena, lui-même étant hébergé

en France) soutenus par Idriss Deby. Une nouvelle fois, Ange-Félix Patassé compte sur les 300 Libyens présents dans sa capitale. Devant l'ampleur des combats, il réitère son appel au MLC qui lui dépêche 1500 hommes depuis l'autre rive de l'Oubangui. Un apport décisif qui verra refluer la soldatesque de Bozizé et ses soutiens tchadiens vers le nord du pays. Dans les mois qui suivent, c'est une véritable campagne de terreur, sous l'œil indifférent du président Patassé, qui se met en place.

Les rebelles du MLC se livrent à de multiples exactions avec une constance pour les viols autour de Bangui, Bossangoa et Kaga Bandoro. Les crimes sont avérés et rien ne doit venir excuser les responsables de cette campagne de terreur. Surtout pas ce terrible constat de la répétition d'un scénario joué et rejoué par de nombreux seigneurs de guerre africains.

Le silence de la communauté internationale

Mais il est tout de même utile de se poser une question. Pourquoi a-t-il fallu cinq ans pour mettre fin à l'entreprise criminelle d'un homme que la communauté internationale jugea même apte à prendre les commandes du second plus vaste pays africain ? Car, c'est indiscutable, nous savions ce qui se déroulait, fin 2002, en République centrafricaine. Une fois de plus.

Et pour cause ! Dès la fin du mois d'octobre, afin de fournir un support logistique à la force d'interposition africaine (Fomuc), les soldats français étaient de retour à Bangui.

C'était le début de l'opération Boali, encore d'actualité en mai 2008. À l'époque, l'Élysée avait déjà mis sur François Bozizé, et le désordre constaté et rapporté par les observateurs à Bangui ne pouvait que servir la légitimité de l'ex-chef d'état-major, qui attendra le départ du MLC de Centrafrique en mars 2003, pour réinvestir, victorieusement cette fois, la capitale. Jean-Pierre Bemba, grassement rétribué par Ange-Félix Patassé, allait pouvoir se vêtir d'une respectabilité nouvelle, dans son costume de vice-président du gouvernement de transition de la RDC bien que la plainte le concernant ait été déjà déposée auprès de la CPI. Ses victimes centrafricaines pouvaient toujours attendre réparation. C'est donc, avant tout, en leur nom, qu'il faut saluer ce fait d'arme de la CPI et en dépit de toute interprétation complexe, n'y relever que la marche courageuse d'une justice porteuse d'espoir pour le continent. Car d'autres tortionnaires y sévisent.

Stéphane Malhuret

FRANCE

La justice aux arrêts

Le Sénat s'apprête-t-il à brader les responsabilités de la France vis-à-vis des victimes de crimes internationaux ?

C'est sous ce titre que la Coalition française pour la cour pénale internationale (CFCPI), dont Survie est membre, a publié un communiqué s'alarmant d'un possible refus de la France « d'assumer ses responsabilités à l'égard des victimes de crimes internationaux (génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre). »

C'est à la suite de la publication, le 15 mai, du rapport de la Commission des lois du sénat que la CFCPI pointe « une erreur fondamentale » de la commission en considérant que « ce n'est pas aux États parties¹ mais à la CPI de se substituer à l'État défaillant qui aurait été normalement compétent pour juger l'auteur d'un crime international ». La CFCPI souligne que l'architecture du système de justice pénale internationale serait ainsi anéantie. Elle rappelle que le Statut de Rome prévoit que la CPI se réserve pour les affaires les plus critiques et qu'il est du devoir incontournable de chaque État de « soumettre à sa juridiction criminelle les auteurs de crimes internationaux ». Face à un État ne pouvant ou refusant de juger les auteurs de crimes relevant de la responsabilité de la justice internationale, le législateur français ne peut se défausser. La Coalition ajoute ce commentaire particulièrement pertinent : « La France a pris des engagements à l'égard de la communauté internationale, elle doit les assumer. Dans le cas contraire, elle inciterait les criminels que la CPI ne peut pas juger elle-même à trouver l'impunité sur le territoire français. Cela [...] décrédibiliserait les leçons que notre pays donne volontiers au reste du monde (ainsi en incitant le Sénégal à juger le dictateur tchadien Hissène Habré ! »

Une limitation des pouvoirs des juges d'instruction est à l'étude

On peut lire, dans *Le Monde* du

15 mai sous la plume de Gérard Davet : « Dans une note adressée le 7 mai au cabinet du Premier ministre, le secrétaire général de la Défense nationale (SGDN), Francis Delon, a transmis à ses autorités de tutelle un "projet d'article" issu de "divers travaux interministériels", qu'il souhaite voir insérer dans le futur projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (Lopsi). Sous le couvert de "combler les lacunes notables de notre dispositif légal de protection du secret de la défense nationale", il s'agit de restreindre notablement le champ d'intervention des juges d'instruction. Ces derniers, lors d'affaires récentes, type *Clearstream*, frégates de Taïwan ou *Borrel*, avaient perquisitionné des lieux tels que le quai d'Orsay ou le ministère de la Défense, ainsi que la loi les y autorise, et saisi des documents classifiés. Si l'avis du SGDN est suivi au sommet de l'État, cet accès à des lieux protégés, essentiel dans le travail d'enquête, ne sera plus possible que sous certaines conditions. Le projet d'article, intitulé "les investigations judiciaires ne peuvent porter atteinte au secret de la défense nationale" est ainsi rédigé : "Lorsqu'un magistrat envisage de procéder à une perquisition dans des lieux classifiés ou abritant des secrets de la défense nationale, il remet à l'autorité administrative compétente une décision écrite et motivée indiquant la nature de l'infraction (...) les raisons justifiant la perquisition et l'objet de celle-ci". L'effet de la surprise de la perquisition disparaîtrait de fait. [...] Et sans aucun doute les documents nécessaires aux juges d'instruction pour œuvrer utilement dans le champ de leur intervention.

C'est encore, chers lecteurs, du pain sur la planche. Il va falloir d'urgence « combler les lacunes » et « restreindre notablement » ces tentatives de la France de s'arranger pour trahir ses responsabilités internationales et empêcher la justice de fonctionner. Ceci est d'autant plus urgent que la saison des plages arrive et que ces initiatives semblent attirer peu de regards ou de commentaires. Imaginons qu'un juge d'instruction souhaite saisir un docu-

ment ayant trait à la complicité de la France avec le régime qui a commis le génocide des Tutsi Rwandais ou que Félicien Kabuga² souhaite s'installer au Ritz.

Sharon Courtoux

1. Les États parties sont les États ayant ratifié le Statut de Rome instituant la CPI
2. Ancien homme d'affaires, proche de Juvénal Habyarimana, recherché depuis de nombreuses années par le TPIR, Félicien Kabuga a financé la Radio Télévision des Mille Collines (RTL) et, selon la plainte du TPIR, le Fond national de défense dont il devint le président, destiné à l'achat du matériel utilisé pour commettre les massacres du génocide. Kabuga a longtemps vécu caché, et protégé, au Kenya, où il se trouve peut-être encore.

Ils ont dit

Le 19 mai, Brice Hortefeux, ministre français de l'immigration et de l'identité nationale a été reçu à Yaoundé par le président du Cameroun, Paul Biya qui a déclaré : « Comme vous, je pense qu'il n'est pas bon que nos jeunes partent à l'aventure dans des conditions qui ne peuvent mener qu'à l'échec. Il faut décourager ces tentatives », a dit Paul Biya pour qui les raisons sont entre autres : « Le chômage, le manque d'avenir, le découragement qui finissent par l'emporter sur l'attachement au pays natal et à la sécurité de l'entourage familial. »

« Car si le développement de nos pays progressait de façon satisfaisante, si notre économie créait des emplois, pourquoi iraient-ils, au risque de leur vie, chercher ailleurs ce qui serait à leur portée ? », s'interroge Paul Biya pour qui « les récentes émeutes de la faim sont des avertissements dont nous devons tous tenir compte. »

[Vingt-cinq ans après son arrivée au pouvoir, Biya découvre que les jeunes Camerounais n'ont pas d'avenir parce que le Cameroun ne s'est pas développé. Il devrait donc démissionner. Car de deux choses l'une, ou il n'a rien fait de ce qu'il pouvait faire et l'état lamentable du Cameroun est dû à sa mauvaise gestion, ou il était totalement impuissant et donc parfaitement inutile à la place où il était.]

Odile Tobner

L'université des Montagnes, une réussite envers et contre tout



L'exceptionnelle réussite de l'Université des

Montagnes renvoie, à un État parasite, l'image de sa gabegie quotidienne.

En octobre 2007, j'ai pu visiter, à Bangangté, l'Université des montagnes (UDM). Depuis sa fondation, j'en avais entendu parler par ses promoteurs et j'avais envie de découvrir la réalité de cette institution. Non seulement, je n'ai pas été déçue, mais j'ai été émerveillée par cette réalisation, sentiment que, il faut l'avouer, j'éprouvais pour la première fois au Cameroun, où c'était plutôt l'indignation et la colère qui m'habitaient devant ce que je vois quotidiennement des conditions de vie des habitants et du fonctionnement des diverses institutions, notamment celles de l'État.

Il y a d'abord le campus, un ensemble de modestes bâtiments dispersés dans un parc boisé bien entretenu. Des allées conduisent de l'un à l'autre : salles de cours, laboratoire, bibliothèque, tout est parfaitement propre et rangé dans une ambiance de simplicité voire d'austérité. Partout il n'y a que le strict nécessaire en équipement. Une ambiance recueillie règne dans la bibliothèque dont toutes les tables sont occupées par des étudiants plongés dans leurs occupations studieuses. Un rapide coup d'œil sur les rayons qui débordent de livres me surprend par la richesse et la variété des ouvrages, parfaitement répertoriés.

Rigueur et modestie

Les différents services fonctionnent sur le même principe de modestie et de rigueur, bureaux, habitation du directeur, hôtellerie sont d'une grande simplicité mais pourvus de tout ce qui est nécessaire à leur fonction. Tout le monde vaque tranquillement à ses occupations. L'activité humaine est soutenue et organisée. Mon admiration vient de l'alliance entre l'économie des moyens et la performance des résultats, qui engendre une grande satisfaction intellectuelle.

En arrivant dans cette même ville de

Bangangté on avait longé le mur interminable d'une propriété luxueuse, pavages, éclairages, grilles, immense maison, qu'on m'avait dit appartenir à un notable local, directeur ou ministre, peu importe. Cet étalage grandiose, propriété d'un particulier, était parfaitement choquant, côtoyant le tout venant d'une agglomération camerounaise qui exhibait ses plaies habituelles : habitations sordides, voies défoncées, foule oisive, véhicules brinquebalants et surchargés, étalages hétéroclites dans le plus grand désordre, le tout donnant la plus désolante impression d'abandon et de pauvreté.

Biens publics

L'après-midi, on est allé visiter, à quelques kilomètres de Bangangté, le bâtiment de l'hôpital d'application construit par l'association créatrice de l'Université des Montagnes. Situé sur un terrain de deux cents hectares, don du chef local à l'UDM, où doit se déployer le futur campus universitaire, l'édifice imposant, sur trois niveaux, est maintenant entièrement équipé. Deux blocs opératoires complets et leurs annexes, plusieurs appareils de dialyse, lits, fauteuils, appareils et outillages de toute sorte, tout est prêt à fonctionner et n'attend que les autorisations administratives qui traînent.

Je pense à Mongo Beti, décédé prématurément en 2001, parce qu'aucun hôpital de Yaoundé, capitale du Cameroun, ne pouvait alors effectuer une dialyse. Ce que tous les moyens de l'État n'ont pas réussi à faire en plusieurs dizaines d'années de gabegie et de dilapidation criminelle, le dévouement et l'intelligence de simples Camerounais, animés de la volonté farouche de servir la collectivité l'a réussi en quelques années avec un minimum de moyens.

Cette réussite, bien loin d'être saluée comme elle le méritait, s'est heurtée aux plus grandes résistances des institutions officielles : difficultés pour l'autorisation d'ouverture, difficultés accrues lorsqu'il s'est agi de sanctionner les résultats par des diplômés. La première promotion d'étudiants a dû être envoyée à Kinshasa pour l'obtention du titre de médecin.

La qualité et le sérieux des études, reconnus par des autorités universitaires

internationales, n'ont servi qu'à attiser l'hostilité de gens pour qui le bien public est une notion incompréhensible.

Les exigences émises par l'École de médecine de Yaoundé pour une homologation des diplômes sont sidérantes : reversement de 50 % des droits versés par les étudiants, mainmise sur l'organisation du recrutement, c'est-à-dire le racket contre le mérite. Alors que l'État devrait offrir des subventions à ceux dont le dévouement réalise ce qui devrait être à la charge de l'autorité publique, il vient, tel un parasite, se nourrir d'un organisme pour en sucer la substance jusqu'à le faire dépérir. Au Cameroun, celui qui a un tampon administratif a une rente. Assis et inutile, il s'engraisse des ressources de ceux qui s'échinent durement du matin au soir pour gagner leur vie ou créer des activités.

L'exceptionnelle réussite de l'Université des montagnes, dont la réputation dépasse maintenant les frontières du Cameroun, montre tout ce qu'on peut faire avec un minimum d'argent, beaucoup de compétence et de dévouement à la collectivité. C'est cet esprit qui est le bien le plus précieux, qu'il faut absolument préserver dans un environnement peu propice, où la vertu est pourchassée et pénalisée. Si cet esprit avait habité ceux qui ont présidé aux destinées du Cameroun depuis cinquante ans, le pays et ses habitants brilleraient de bonheur et de prospérité.

Cet exemple montre ce dont sont capables de simples citoyens Camerounais unis par la volonté de construire l'avenir. Puissent-ils persévérer malgré les obstacles. Leur victoire fait honneur au Cameroun, bien plus que tous les trophées cache-misère dont le peuple s'enivre pendant 24 heures avant de retomber dans les tourments de la pauvreté. Puisse cet exemple ne pas demeurer isolé et entraîner de nombreuses entreprises citoyennes qui rompent avec la course à l'enrichissement personnel dont le pouvoir actuel donne le déplorable exemple, pour une course à l'épanouissement collectif, seul gage d'un avenir meilleur.

Odile Tobner

www.udesmoutagnes.org

CHINE

Lumière sur la Chinafrique

L'intérêt de la Chine pour l'Afrique n'est pas nouveau. Ses premiers fonds d'aide au développement existaient déjà dans les années 1950. À partir de 1975, ils étaient devenus plus nombreux que ceux financés par les États-Unis. La récente montée en puissance de ces financements, mais aussi du commerce sino-africain et des investissements privés, est une nouvelle donne.

La Chine affiche désormais une place de haut rang au sein des institutions internationales, affichant comme objectifs, la stabilité et le développement de l'Afrique. En témoigne la présence exponentielle de contingents chinois dans les forces de maintien de la paix des Nations-Unies ou encore la récente association de la Chine à une aide de 41,6 milliards de dollars allouée à l'Association internationale de développement¹. Même modeste en volume (quelques dizaines de millions de dollars), cet apport financier n'est pas passé inaperçu ; d'abord en raison de son statut de nouvel arrivé dans le club des donateurs de la Banque mondiale (la Chine étant encore, il y a dix ans, un pays emprunteur de l'AID). Ensuite, parce que cette décision confirme la montée en puissance de l'aide chinoise au développement, qui représente déjà près de 2 milliards de dollars par an, soit plus de 10% de l'aide totale à l'Afrique (hors allègements de dette)². Lorsque la Banque européenne d'investissement (BEI) se vante d'octroyer un prêt de 1,5 milliards d'euros pour l'extension d'un aéroport européen, la Chine finance, dans le même temps, l'installation de deux barrages hydroélectriques au Mozambique à hauteur de 2,5 milliards de dollars.

Dans le sillage du « *Livre blanc sur la politique africaine de la Chine* » et du sommet sino-africain de novembre 2006 à Beijing (qui avait remporté un franc succès puisque 48 États étaient présents, dont 28 chefs d'État sur les 53 appartenant à l'Union africaine), le président Hu Jintao a même clairement affiché son intention de doubler le montant de son aide à l'Afrique au cours des trois prochaines années. Une agence chinoise d'aide au développement est d'ailleurs envisagée, au même titre que l'agence française de dé-

veloppement (AFD), le DFID britannique ou l'agence canadienne de développement international (ACDI).

Sécurisation des matières premières

Or derrière la montée en puissance de cette APD chinoise, se cache un autre enjeu de taille : la sécurisation des matières premières, qui nécessite des prêts financiers (à taux préférentiels) aux pays richement dotés de ressources naturelles. Les pays pétroliers ou exportateurs de matières premières figurent d'ailleurs parmi les priorités de la coopération chinoise. Celle-ci bénéficiant surtout, en 2004 et 2005, au Soudan (1,3 milliard \$), en Algérie (1,1 milliard \$), au Nigéria (800 millions \$) et en Angola (300 millions \$). Le prêt de 9 milliards de dollars accordé, en janvier 2008, à la République démocratique du Congo en est une autre illustration. Il faisait déjà suite à un premier prêt de trois milliards de dollars destinés au développement d'infrastructures et à un second de deux milliards investis dans une mine de cuivre exploitée par un consortium associant la Gécamines et des entreprises chinoises.

Le volume financier de ces prêts laisse rêveur, et a surtout de quoi laisser les autres bailleurs de fonds, bilatéral ou multilatéral, à l'âge de bronze. D'autant que la séduction des pays bénéficiaires opère également sur l'absence de toute conditionnalité, Pékin étant en effet moins regardant sur le respect des droits de l'homme ou sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Il a, par exemple, accordé un prêt de deux milliards de dollars à l'Angola alors que ce pays était sommé par la communauté internationale de rendre des comptes sur la disparition de quatre milliards de dollars de son budget. Il contribue également, avec les puissances occidentales, au pillage organisé des ressources minières de RDC, et attise le sanglant conflit du Darfour à travers un commerce (public ?) d'armes et de pétrole.

Les entreprises chinoises sont également les grandes bénéficiaires des fonds chinois en Afrique puisque ceux-ci sont quasiment tous liés à l'acquisition de biens et matériels chinois. En outre, plus d'un quart des marchés financés par la Banque africaine de développement et 15% de ceux financés par la Banque mondiale sont attribués à des opérateurs chinois. En moyenne 30% moins chers, ces derniers exécutent désormais plus de la moitié des grands travaux en Afrique³. Avec des délais d'exécution plus courts, des infrastructures « clé en main » pour une qua-

lité se rapprochant des normes techniques internationales, ils découragent de plus en plus d'opérateurs privés occidentaux qui ne soumissionnent même plus dans les appels d'offres auxquels participent leurs concurrents chinois.

Ajoutés au commerce des marchandises, ces marchés de construction participent, en large partie, aux échanges sino-africains, qui ont été multipliés par sept entre 2000 et 2007. Avec un volume de 70 milliards de dollars, la Chine est ainsi devenue le premier importateur en Afrique et le second partenaire commercial (importations et exportations) derrière les États-Unis. Le président Hu Jintao a annoncé que le commerce sino-africain atteindrait même 100 milliards de dollars en 2010, pour devenir le premier partenaire commercial.

1 500 milliards de dollars

En dernier lieu, ce sont les investissements privés chinois qui ont fait leur entrée remarquée en Afrique. Selon un récent rapport de la CNUCED, l'investissement chinois en Afrique sub-saharienne atteindrait 1,6 milliards de dollars en 2006, soit 10% du total des investissements étrangers en Afrique, principalement dans les activités pétrolières et les mines. Par ailleurs, la montée en puissance des fonds souverains risque de changer la donne de façon radicale au cours des prochaines décennies. Fort de ses 1500 milliards de dollars de réserves de change, le gouvernement chinois a en effet placé une partie de cette somme dans de gigantesques fonds d'investissements (comme la China Investment Corporation, créée en 2007, déjà dotée d'un capital de 100 milliards de dollars) qui, avec la crise financière actuelle, rachètent progressivement des parts du capital des multinationales du secteur bancaire, énergétique ou minier... Pour reprendre l'expression d'Ambrose Evans Pritchard⁴, « *l'arme nucléaire financière* » de la Chine risque fort de supplanter rapidement, et brutalement, les réseaux affairistes de papamadi...

Guillaume Fine

1. Lors de la conférence du 14 décembre 2007, la Chine a annoncé qu'elle s'associait au plan triennal de l'AID, institution de la Banque mondiale qui octroie des dons (à hauteur de 20%) ou des prêts à taux préférentiel (à hauteur de 80%) aux « pays les moins avancés » (PMA).

2. Cité par Jean-Raphaël Chaponnière, « Afrique, quand la Chine change la donne », *L'Economie politique* n°38, dont cet article reprend de nombreuses informations.

3. Cité par une étude de la DGTEP en 2007

4. Cité dans « Fonds souverains, prédateurs, sauveurs ou dupes ? », *Le Monde Diplomatique*, mai 2008.

La vocation coloniale de l'armée française

Le lundi 19 mai, l'ancien président Valéry Giscard d'Estaing, à Calvi et le mercredi 21 mai, l'actuel président Nicolas Sarkozy, aux Invalides, ont célébré le trentième anniversaire de l'intervention française à Kolwezi au Zaïre, en mai 1978.

On peut noter que, de tous les faits notables de sa présidence, vote à 18 ans, dépenalisation de l'IVG, c'est cet événement, qui ne concerne guère la France ni les Français – Kolwezi est au Zaïre et c'est la légion étrangère qui a été engagée – que Giscard d'Estaing a choisi de commémorer.

Le récit que les deux présidents en font n'est pas sans exagérations. Selon Nicolas Sarkozy : « *En quelques heures, les légionnaires prirent le dessus sur un adversaire dix fois supérieur en nombre [...] rebelles fortement armés* » avec « *un rapport de force particulièrement défavorable du point de vue des effectifs en présence.* » En réalité, 750 légionnaires parachutistes furent largués sur une ville conquise par un contingent de rebelles du Front national de libération du Congo (FNLC) évalué à 4000 hommes. Valéry Giscard d'Estaing note quant à lui : « *À l'aube du 20 mai, l'opération menée par le REP se révèle une réussite totale. Son coût humain est élevé. Cinq légionnaires sont tués au combat. On compte une vingtaine de blessés.* » On s'étonne qu'un contingent cinq (et non dix) fois plus nombreux ait été réduit si rapidement et n'ait fait que cinq victimes chez les assaillants. En réalité, les rebelles, qui avaient investi Kolwezi le 13 mai, venaient d'infliger deux revers successifs aux FAZ (forces armées zairoises) de Mobutu, leur équipement était sommaire et leur entraînement inexistant. Giscard en rajoute en disant qu'ils étaient « *ivres d'alcool et drogués de chanvre* ». Piétons les vaincus africains. Les pertes zairoises s'élevèrent à un millier de victimes, tandis que 137 européens, parmi les 3000 qui habitaient Kolwezi, employés pour la plupart à la Gécamines, perdirent la vie au cours des combats dans des circonstances mal définies. On ne connaît pas non plus les détails et le bilan du ratissage de la ville et de ses alentours fait par la légion du 20 au 27 mai, présenté en ces termes par Nicolas Sarkozy : « *Les jours suivants, nos forces contraignaient les rebelles à se replier* », oubliant

qu'ils s'étaient déjà repliés à l'aube du 20 mai. Cette opération sur Kolwezi fut le fait, comme le dit lui-même Giscard, « *du seul président de la République car l'intervention était urgente et devait rester secrète le plus longtemps possible* », en l'absence de tout traité d'assistance militaire avec le Zaïre.

Nicolas Sarkozy, en même temps que le souvenir de Kolwezi a voulu célébrer les « opérations extérieures » faites par l'armée française depuis des dizaines d'années, essentiellement en Afrique et pour maintenir au pouvoir des régimes contestés. À l'évidence ce n'est pas « *le destin du pays* » qui se joue dans ces opérations et il est abusif, voire scandaleux, de comparer, comme le fait Sarkozy, ces interventions coloniales aux combats menés par les poilus de 14-18 ou aux résistants de la Deuxième Guerre mondiale, combattant l'occupant après la déroute de l'armée française en 1940.

Par contre, c'est bien le destin des peuples africains qui a été scellé pour le pire par toutes ces opérations, qui ont conforté et maintenu des régimes prédateurs. Avoir contribué à ce que la vie des Africains soit un enfer, est-ce un genre de victoire dont on peut s'enorgueillir ? Si Nicolas Sarkozy a voulu donner du lustre à cette commémoration c'est aussi pour affirmer les nouvelles tâches de l'armée française. « *Ce n'est pas parce que nous n'avons plus d'ennemi déclaré que la guerre a disparu de notre horizon.* ». Alors pourquoi « *projeter ses forces au loin* » ? C'est parce que la France est une grande puissance et doit « *défendre, au besoin par les armes, les valeurs qui nous sont chères, la liberté, le droit, l'égalité et irréductible dignité de tous les hommes.* » Rappelons que c'est au nom de leur salut qu'on a déporté et réduit en esclavage les Africains, puis pour les civiliser qu'on les a colonisés avec le brillant résultat qu'on connaît puisque l'Afrique est devenue invivable de misère pour l'immense majorité de ses habitants.

Quant à nos troupes : « *Elles sont aujourd'hui engagées dans un contexte difficile, la plupart du temps au contact direct de populations civiles et sous la menace d'adversaires non déclarés, plus faibles militairement mais qui ne respectent pas nos valeurs et pas nos principes.* » En clair nous combattons des plus faibles que nous, qui ne nous veulent pas de mal, mais qui sont fagotés on ne sait comment et n'ont pas des têtes de bons chrétiens. Autant dire qu'il y a du pain sur la planche.

Odile Tobner

Qui a besoin de l'Afrique ?

En mai 2006, au Mali, au cours d'une rencontre houleuse avec des représentants de la société civile, Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, avait lancé à un de ses interlocuteurs : « *La France, économiquement, n'a pas besoin de l'Afrique. Les flux entre la France et l'Afrique représentent 2% de notre économie.* » En effet les Africains, très pauvres, consomment peu. Il s'était bien gardé de dire ce que représentaient les flux entre l'Afrique et la France pour des entreprises, publiques comme Areva – que Sarkozy pourrait livrer à Bouygues (*Le Canard Enchaîné*, 14 mai 2008) –, privées comme Total, Bouygues, Bolloré, qui en tirent l'essentiel de leurs bénéfices. Dans sa diatribe contre Bockel (*Nouvel Obs* du 1^{er} mai 2008), Robert Bourgi lâche le morceau : « *Bockel n'a rien compris à l'Afrique [...]. Les entreprises françaises allaient tout perdre.* » Quant à Alain Joyandet, secrétaire d'État à la Coopération, avant de partir au Congo Brazzaville, il se confie au *Journal du dimanche*, (20 mai 2008). « *Je vais effectivement inaugurer la plateforme pétrolière de Total. [...]. Par ma présence, je montre l'intérêt que porte l'État français à la présence et à la performance de cette entreprise sur le continent africain. Or, l'implantation des entreprises françaises en Afrique est l'une de mes priorités. [...] Je suis invité par Total pour l'inauguration [...] je veux défendre les intérêts supérieurs de la France. [...] C'est le rôle de la France que d'appuyer les entreprises.* » On ne saurait être plus clair.

La France n'a pas besoin de l'Afrique mais les milliardaires français si, donc Sarkozy s'incline devant leurs intérêts et met les moyens diplomatiques et militaires de l'État à leur service – eux, mettent plutôt leurs bénéfices dans les paradis fiscaux. Il caresse Bongo, flatte Sassou Nguesso, va démarcher l'Angola, où il avait d'ailleurs emmené Robert Bourgi, Christophe de Margerie, PDG de Total, l'inévitable Michel Roussin, vice-président de Bolloré, etc... dans ses bagages. C'est bien gentil de parler de « valeurs », encore faut-il savoir lesquelles sont prioritaires. Comme dit son maître à penser Bourgi : « *On ne gouverne pas le monde avec des idéaux.* » Je suggère aux jeunes de banlieue, sermonnés par le pouvoir sur le respect des « valeurs républicaines » de se mettre, comme Sarkozy, à l'école de Bourgi. Cela nous vaudra un beau reportage du *Nouvel Obs*, intitulé « *On ne se nourrit pas avec des idéaux* ». Ce ne sont pas, en effet, les « valeurs républicaines » qui leur donnent des emplois, pas plus qu'elles ne remplissent les caisses de Bolloré, Bouygues et consorts. Alors, bof !

Odile Tobner

CHINAFRIQUE

Fantasmés et réalité

« **L'** Afrique est ruinée, la Chine est preneuse ». C'est par ce titre digne des inoubliables *Négrologie : Pourquoi l'Afrique meurt ?* et des *Comment la France a perdu l'Afrique ?* que l'édition du 19 mai du *Monde* a ouvert une page consacrée à l'ouvrage *La Chinafrique, Pékin à la conquête du continent noir* de Serge Michel, Michel Beuret et Paolo Woods, publié aux éditions Grasset.

D'emblée, le décor est planté. Des enfants qui saluent des étrangers en mandarin (crise de lèse-majesté pour les nostalgiques du « Toubab cadeau ») et des chefs d'État gabégiques qui voient « [leur] heure qui sonne enfin » et qui ne veulent pas laisser filer ce « dernier espoir », incarné par les protagonistes de l'essai, ces centaines de milliers ou des millions de Chinois (les sources des auteurs sont pour le moins imprécises) qui s'installent construisent, vendent et (comble de l'audace) s'enrichissent partout en Afrique.

Dans le rôle des observateurs dépassés, les occidentaux, « en perte de vitesse » et c'est normal car selon les auteurs, qui osent parfois s'attaquer au néocolonialisme mais qui dans cet extrait rivalisent le plus souvent d'analyses ethnologiques inspirées plutôt par la fréquentation assidue du café du commerce : « le

Blanc était condescendant et m'as-tu vu ? Le Chinois reste humble et discret. » Un résumé un peu simpliste toutefois étayé par l'excellente analyse suivante : « [les] fantassins [chinois] ont l'habitude de dormir sur une natte, de ne pas manger de la viande tous les jours », à peine contredite un peu plus loin par une sentence définitive sur les Chinois et les Africains censés incarner les « deux cultures les plus éloignées que la terre puisse porter. »

Ajoutons, à cette démonstration magistrale, quelques anecdotes inutiles mais supposée frapper l'imaginaire, telle celle des Chinois reprenant un chantier abandonné par Ousam Ben Laden au Soudan, une lexicologie fantasmagorique sur le thème de l'invasion, des superlatifs censés frapper le lecteur (par exemple sur une diaspora chinoise « la plus nombreuse au monde et la plus riche ») des chiffres chocs sur un commerce chinois certes en pleine expansion (mais jamais comparés à ceux des pays occidentaux) et un catastrophisme de bon ton sur un « continent des ténèbres », « aux souffrances infinies. »

Nous obtenons, au final, un cocktail de fantasmes et d'imprécisions, mélangées à quelques analyses géopolitiques parfois pertinentes.

Un style qui, comme on l'a dit plus haut, n'est

pas sans rappeler un certain Stephen Smith, cité dans l'extrait suivant : « *L'Afrique, ensuite. Les puissances coloniales l'ont pillée jusqu'en 1960, avant de pérenniser leurs intérêts en y soutenant ses régimes les plus brutaux. L'aide, que l'on estime à 400 milliards de dollars pour toute la période 1960-2000 (400 milliards, c'est l'équivalent des fonds que l'élite africaine aurait cachés dans les banques occidentales), n'a pas produit l'effet escompté et aurait même, selon une théorie en vogue, empiré les choses. Il n'empêche, l'Afrique n'a survécu que grâce au sentiment de culpabilité des Occidentaux, qu'elle a fini par décourager. En faisant échouer tous les programmes de développement, en restant la victime éternelle des ténèbres, des dictatures, des génocides, des guerres, des épidémies et de l'avancée des déserts, elle se montre incapable de participer un jour au festin de la mondialisation.* » « *Depuis l'indépendance, l'Afrique travaille à sa recolonisation. Du moins, si c'était le but, elle ne s'y prendrait pas autrement* », écrit Stephen Smith dans *Négrologie*. Avant de poursuivre avec ces mots terribles : « *Seulement, même en cela, le continent échoue. Plus personne n'est preneur.* » Erreur, la Chine est preneuse...

Quelques mois après le discours de Dakar, la boîte à fantasmes et à préjugés est donc bel et bien réouverte, ce qu'on ne peut que déplorer s'agissant d'un thème de cette importance, qui mérite d'être traité avec un plus de sérieux et d'objectivité.

Pierre Rohman

Bulletin d'abonnement

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 210, rue Saint-Martin - 75003 Paris. Tél. : 01 44 61 03 25

11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la « Françafrique ». Au long de ses 12 pages, *Billets d'Afrique* décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. : _____ Fax _____

Courriel : _____

- France : 25 euros (faibles revenus : 20 euros) • Etranger : 30 euros
- Soutien : libre, soit _____

Modalités de paiement :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie
 - Virement postal (CCP 500.52 K PARIS) : préciser l'objet sur l'ordre de virement
- Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.
Plus d'information sur www.survie-france.org ou à contact@survie-france.org

Lettre fondée par F.-X. Verschave
Directrice de la publication : Odile Biyidi Awala.
Directeur de la rédaction : Raphaël De Benito.
Secrétaire de rédaction : Janine Sfiligoï.
Comité de rédaction : Pierre Caminade, Sharon Courtoux, Sisulu Mandjou Sory, Victor Sègre, David Mauger, Odile Tobner, Vincent Munié.
Ils ont participé à ce numéro : Stéphane Malhuret, Pierre Rohman, Guillaume Fine, Yves Cossic.
Abonnements : Alexandre Picheral.
Coordination : O. Thimonier

Association Survie
210 rue Saint-Martin
F75003 Paris
Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25
Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20
<http://www.survie-france.org>
contact@survie-france.org
Commission paritaire n° 0211G87632
Dépôt légal : Juin 2008 - ISSN 1155-1666
Imprimé par Imprimerie 3 A
Abonnement :
25 euros (Étranger : 30 euros) personne à faible revenu : 20 euros

